



VILLE D'ESCAUDAIN

----- COMpte –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 29 AVRIL 2014 à 18 H 15

(Convocation en date du 23 AVRIL 2014)

Présidence : SALIGOT Bruno, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21 (de la question 01/04/2014 à la question 06/04/2014)
22 (de la question 07/04/2014 à la question 12/04/2014)
21 (de la question 13/04/2014 à la question 16/04/2014)

Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs (de la question 01/04/2014 à la question 05/04/2014)
26 dont 5 pouvoirs (pour la question 06/04/2014)
26 dont 4 pouvoirs (de la question 07/04/2014 à la question 12/04/2014)
25 dont 4 pouvoirs (de la question 13/04/2014 à la question 16/04/2014)

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, WERY Jean-Charles, TRIoux Annick, BENAMARA Ali, MOREAU Pascale, BREEM Hervé, DHENAIN Laëtitia, DRELON André, PARYS Jeanne-Aimée, VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul, SION Michel (à partir de la question 06/04/2014), PLAYE Maryse, LOUGHANI Abdelaziz (à partir de la question 07/04/2014), ABDELOUAHED Olivier, STIEVENARD Karine, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, JANICKI Céline (de la question 01/04/2014 à la question 05/04/2014), AIT MOUHA Fatima, GUIOT Christelle, LAAMIMAT Rarib (de la question 01/04/2014 à la question 12/04/2014), ABDELKADER Michaël.

Membres excusés : Mme JANICKI Céline (à partir de la question 06/04/2014) ; M. LAAMIMAT Rarib (à partir de la question 13/04/2014).

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. SION Michel donne pouvoir à M. VANDENNIEUWEMBROUCK Jean-Paul (de la question 01/04/2014 à la question 05/04/2014) ; M. BENDJEFFEL Ahmed donne pouvoir à Mme PLAYE Maryse ; M. LOUGHANI Abdelaziz donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie (de la question 01/04/2014 à la question 06/04/2014) ; M. BOURRE Martine donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier ; M. CAULIEZ Claude donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle ; Mme MERCIER Catherine donne pouvoir à M. ABDELKADER Michaël ;

Membres absents : MM. HABRI Belaïd, DESRAY Corinne.

Secrétaire de séance : Melle AIT MOUHA Fatima

Délibération n° 01/04/2014 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 Avril 2014.

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal du précédent Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 02/04/2014 - Compte de gestion 2013 – Approbation.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2013 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 03/04/2014 - Compte Administratif 2013 – Approbation

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2013 présenté par Monsieur SALIGOT Bruno, Maire élu le 5 Avril 2014, et établi par Monsieur LAURE Jacky, Maire lors du mandant précédent, lequel compte peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés.....		280 293,53		1 216 140,49		1 496 434,02
Opérations de l'exercice	6 190 022,08	7 528 466,01	7 051 236,47	8 033 648,03	13 241 258 ,55	15 562 114,04
TOTAUX	6 190 022,08	7 808 759,54	7 051 236,47	9 249 788,52	13 241 258,55	17 058 548,06
Résultats de clôture.....		1 618 737,46		2 198 552,05		3 817 289,51
Restes à réaliser	3 068 570,00	849 051,00	15 249,00		3 083 819,00	849 051,00
TOTAUX CUMULES.....	3 068 570,00	2 467 788,46	15 249,00	2 198 552,05	3 083 819,00	4 666 340,51
RESULTATS DEFINITIFS	- 600 781,54			2 183 303,05		1 582 521,51

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 04/04/2014 - Bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2013

Le Conseil Municipal approuve le bilan de la politique foncière menée par la Commune au cours de l'exercice 2013, il prend note que ce bilan est annexé au compte administratif 2013 et précise que les acquisitions et cessions n'ont pas toutes été formalisées en 2013.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 05/04/2014 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 216 140,49 €
Virement à la section d'investissement	1 191 580,78 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT	982 411,56 €
DEFICIT	
<u>EXCEDENT AU 31/12/2013</u>	2 198 552,05 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	600 781,54 €
Solde disponible	1 597 770,51 €
affecté comme suit :	
* affectation en réserves (compte 1068)	320 000,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	1 277 770,51 €

B) DEFICIT AU 31/12/2012	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter -budget primitif 20	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 06/04/2014 - Budget Primitif 2014

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Budget Primitif 2014 qui intègre les crédits d'investissement ouverts par délibération du 11 Février 2014 ainsi que les résultats de l'exercice 2013 selon les équilibres suivants :

SECTIONS BUDGETAIRES		DEPENSES	RECETTES
I N V E S T I S S E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2013	2 806 011,03	3 406 792,57
	RESTES A REALISER 2013	3 068 570,00	849 051,00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		1 618 737,46
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 874 581,03	5 874 581,03
F O N C T I O N N E M E N T	CREDITS VOTES AU TITRE DU BP 2013	9 000 763,51	7 738 242,00
	RESTES A REALISER 2012	15 249,00	
	002 RESULTAT REPORTE		1 277 770,51
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 016 012,51	9 016 012,51
TOTAL DU BUDGET		14 890 593,54	14 890 593,54

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 07/04/2014 - Vote des taux 2014 des trois taxes locales

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit le taux des trois taxes locales afin d'équilibrer le budget primitif 2014 (produit attendu : 1.869.705 €) :

- Taxe d'habitation..... 23,29 %
- Foncier bâti..... 22,32 %
- Foncier non bâti..... 69,78 %

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 08/04/2014 - Commission Communale des Impôts Directs – Proposition des membres titulaires et suppléants.

Le Conseil Municipal décide de proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Nord de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs parmi les personnes inscrites ci-dessous qui remplissent les conditions prévues par la réglementation en vigueur :

1 MEMBRES TITULAIRES

Nom Prénom	Profession	Adresse	Catégorie de contribuables représentée
KOSTREWA Florian	Auto entrepreneur	26 Avenue Jules Guesde	Taxe d'habitation
SZCZEPANSKI Dominique	psychologue	35 rue Gabriel Péri	Taxe d'habitation
DUBOIS Georges	Retraité	17 rue Henri Barbusse	Taxe d'habitation
PESEZ Jean Claude	Retraité	113 cité Paul Schneider	Taxe d'habitation
FIRMIN- MORTREUX Cathy	Agent d'entretien	35 rue Emile Basly	Foncier bâti
TRYBUS – ARNOULT Christine	Retraîtée	3 rue des Semailles	Foncier bâti
KARCZEWSKI Mieczyslaw	Retraité	10 rue Jacques Duclos	Foncier bâti
PORET Jean	Retraité	10 rue des Semailles	Foncier bâti
DERNONCOURT Jean Pierre	Agriculteur	401 rue Georges Danton	Foncier non bâti
DOMANIECKI Michel	Retraité	4 rue Edouard Vaillant	Foncier non bâti
HOUSEZ Christian	Agriculteur	34 rue du 8 Mai 1945 - ABSCON	Domicilié hors commune
CONSILLE Olivier	Agriculteur	19 rue Georges Danton -ABSCON	Domicilié hors commune
MORAUX Gilles	Fleuriste	131 rue Victor Hugo	Contribution foncière des entreprises
SPECQ DUPRIEZ Virginie	Coiffeuse	13 rue Victor Hugo	Contribution foncière des entreprises
MINI Jacquino	Garagiste	189 rue Paul Bert	Contribution foncière des entreprises
PAGANO- LAMOTTE Chantal	Commerçante	88 rue Emile Zola	Contribution foncière des entreprises

2 MEMBRES SUPPLEANTS

Nom Prénom	Profession	Adresse	Catégorie de contribuables représentée
BROCHARD Roger	Retraité	6 rue Frasnés les Gosselies	Taxe d'habitation
LELEU André	Retraité	5 rue Adelson Lelong	Taxe d'habitation
CLEMENT Francis	Retraité	23 rue Paul Bert	Taxe d'habitation
ABDELOUAHED Thierry	Fonctionnaire de police	1 Résidence de Saint Just	Taxe d'habitation
CYBERTOWICZ Daniel	Retraité	7 rue Charles Ledoux	Foncier bâti

FOULON Jean Marc	Ajusteur monteur	10 Rue Barbusse	Foncier bâti
DUBOIS Jean Claude	Retraité	14 rue Voltaire	Foncier bâti
GAMEZ JOSE	Cadre	36 rue Paul Bert	Foncier bâti
LOCQUET-HAUDEGOND Anne Marie	Retraîtée	104 rue Camille Desmoulins	Foncier non bâti
CHANTERELLE – MIROUX Henriane	Retraîtée	80 rue Emile Zola	Foncier non bâti
HOUSEZ Jean Michel	Agriculteur	67 avenue Jules Guesde - ABSCON	Domicilié hors commune
CONSILLE Gérard	Agriculteur	103 rue Jean Jaurès - ROEULX	Domicilié hors commune
PERZYNSKI Armelle	Assureur	ZA des 6 marianne – rue Paul Bert	Contribution foncière des entreprises
NAZZARI Arnaud	Opticien	2 rue Marceau	Contribution foncière des entreprises
MOTUELLE Guillaume	Opticien	3 Place Gambetta	Contribution foncière des entreprises
CHOTTEAUX Olivier	Pharmacien	12 Place Gambetta	Contribution foncière des entreprises

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 09/04/2014 - Programmation CUCS/FIPD 2014.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions correspondant aux participations communales identifiées au plan de financement ci-dessous, au profit de chaque maître d'ouvrage. Les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours au chapitre 65 article.

Chapitre	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'action	Typologie de l'action	Coût total	Participation ville	CUCS	FIPD
65	Cercle Laïque	Mettre en place des actions socioculturelles en direction des habitants des quartiers prioritaires	action reconduite	17 950	5 500	5 500	
65	Mieux Vivre	renforcer les contenus éducatifs ainsi que les apprentissages citoyens au travers du dispositif d'accueil parents enfants	action reconduite	61 388	15 000	15 000	
65	CCAS d'Escaudain	Accompagnement à la parentalité	action reconduite	25 800	5 000	5 000	
65	CCAS d'Escaudain	Lutte contre les violences et les discriminations	action reconduite	41 000	15 700		15 700
65	CCAS d'Escaudain	Prévention contre les pratiques addictives	action reconduite	16 050	3 500	3 500	
65	Mieux Vivre	Se remobiliser, découvrir le monde du travail par la vie associative	action reconduite	25 573	4 400	4 400	
65	Ville d'ESCAUDAIN	Ingénierie – poste de coordonnateur CISPD	Action nouvelle	44 000	7 161,54		20 000
TOTAL				231 761	56 261,54	33 400	35 700

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10/04/2014 - Fonds de Participation des Habitants (FPH).

Le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de demande de subvention présenté par l'Association « A toi de jouer » concernant le Fonds de Participation aux Initiatives des Habitants, d'adopter le plan de financement qui suit :

- Coût total : 9150 €
- Région : 6405 € (70 %)
- Commune : 2445 € (30%)

Il précise que les crédits nécessaires au règlement de part communale sont inscrits sur le budget 2014 au chapitre 65 – article 6574

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11/04/2014 - Transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez – Constitution d'un groupement de commandes – Approbation de la convention constitutive.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre les Communes d'Escaudain, Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Haveluy, Masny, Noyelles-sur-Selle, Roeux, pour l'organisation du transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez. Il approuve la convention de constitution du groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants éventuels, et à intervenir pour leur exécution.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12/04/2014 - Groupement de commandes pour le transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez – Désignation du représentant de la Commission d'Appel d'Offres et de son suppléant

Le Conseil Municipal décide de désigner M. WERY Jean-Charles, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué entre les Villes d'Escaudain, Abscon, Avesnes-le-Sec, Bellaing, Haveluy, Masny, Noyelles-sur-Selle et Roeux pour le transport des élèves des écoles vers la piscine Maurice Thorez et précise que Mme MARCUZZI Jeannette assurera la suppléance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13/04/2014 - Tournoi International Minimes de Basket Ball des 19, 20 et 21 Avril 2014 – Prise en charges des repas

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de restauration pour un montant global estimé à 6.700 € (denrées alimentaires 4.200€, et 2.500 € pour les frais de personnel). Il précise que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 14/04/2014 - 34^{ème} Tournoi International de Football des U 15 des 7, 8 et 9 Juin 2014 – Prise en charge des repas.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les 1200 repas sur la durée du tournoi et à mettre à disposition du club le personnel de cuisine et de salle nécessaire au bon fonctionnement du service de restauration (valeur estimée à 4.800 € pour les denrées alimentaires et 2.800 € pour les frais de personnel soit un total de 7.600 €). Il précise que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 15/04/2014 - Tournoi « Benjamines » de Basket Ball du 8 mai 2014 – Prise en charge des repas.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de restauration pour un montant global estimé à 800 € (denrées alimentaires 300 € et 500 pour les frais de personnel). Il précise que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours aux chapitres 011 et 012.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération n° 16/04/2014 - Subvention à l'Association « Grand Prix de Denain »

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Grand Prix de Denain » pour l'organisation de sa course cycliste ouverte aux professionnels qui s'est déroulée le 17 Avril 2014. Il indique que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense sont inscrits au budget de l'exercice en cours chapitre 65 article 6574.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à Escaudain, le 5 Mai 2014
Bruno SALIGOT

Maire d'ESCAUDAIN

Affiché le 5 Mai 2014
LE MAIRE,

Bruno SALIGOT